

LA DELEGATION DU CANADA
A LA DIX-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

pour publication
immédiate

Communiqué de Presse No.13
Bureau de Presse
750, Troisième Avenue
New-York, N. Y.

Yhon 6-5740

INTERVENTION DE M^{LE} HELEN MARSH
REPRESENTANT DU CANADA A LA TROISIÈME COMMISSION
LE 19 NOVEMBRE 1962

QUESTION DU MAINTIEN DU HAUT COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Monsieur le Président,

Au cours de son histoire le Canada n'a pas eu le malheur de connaître de graves exodes de réfugiés. C'est pour cela peut-être que mes compatriotes et mon gouvernement se montrent toujours si désireux de venir en aide aux réfugiés de diverses parties du monde. Je voudrais donc souligner brièvement le rôle de premier plan que le Canada a joué en 1962 dans la recherche des solutions que Monsieur le Haut Commissaire vient de nous exposer.

Au cours de la présente année le Canada a continué de collaborer avec le Haut Commissaire à la recherche de solutions permanentes aux problèmes que pose encore la présence de réfugiés en Europe. Nous avons accueilli sans contingentement des réfugiés européens qu'aucune organisation ne s'était chargée de faire venir au Canada. Nous avons également accordé une attention accrue aux réfugiés dont l'établissement présentait certaines difficultés et qui constituaient une source de préoccupation pour le Haut Commissariat.

Durant l'Année mondiale du Réfugié, et depuis ce temps, nous avons adouci nos règles habituelles de sélection des immigrants afin de faciliter la venue au Canada de tout réfugié ayant des chances raisonnables d'y trouver un emploi, quels que soient son âge, son occupation, ou